

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 1<sup>er</sup> février 2021



Convocation adressée le 26 janvier 2021  
Compte rendu affiché le 12 février 2021  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 12

*L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de février, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 26 janvier 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents physiquement :** Richard MARION, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

**Présent(e)s en visio conférence :** Nathalie PERRIN-GILBERT, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH, Stéphanie LEGER

**Absent excusé :** Cédric VAN STYVENDAEL

**Procuration :** Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

**Secrétaire :** Luc SEGUIN

**Attributions des dons et legs 2020 aux élèves et étudiants  
du Conservatoire de Lyon**

**Rapporteuse :** Nathalie PERRIN-GILBERT

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Adoptés en séance du 16 décembre 2020, les dons et legs 2020 sont répartis comme suit :

Legs Passinge :	5.710 €
Legs Vallas :	5 000 €
Legs Tellière :	1.300 €
Legs Teyseire :	17 €
Legs Bavoillot :	400 €
Legs Clot :	0 €

Soit au total, 12.427 €.

A l'instar des années précédentes, le Comité syndical est saisi de l'attribution des dons et legs, sur proposition du directeur.

La commission d'attribution s'est réunie le lundi 25 janvier 2021, sous la présidence du directeur adjoint, et représentant des études musicales, et en présence des conseillers aux études des disciplines chorégraphique et d'art dramatique, et de la direction administrative.

Sur demande du directeur adjoint auprès des coordinateurs des études musicales, ces derniers consultent leur équipe respective lesquelles suggèrent des étudiants potentiellement éligibles. Ces propositions ainsi que celles des conseillers aux études chorégraphique et d'art dramatique, donnent lieu à sélection d'attribution des bourses au regard des critères définis par les donataires et du montant du legs annuel de l'année 2020.

Par rapport à l'année précédente, vu que les montants des legs sont moins importants, les bourses octroyées sont plus faibles.

Trente et un étudiants sont proposés sur une sélection initiale de quarante-cinq.

Sur cette base sont proposées les attributions suivantes :

Concernant les legs VALLAS et PASSINGES, les conditions d'attribution sont similaires et précisent que *le Conseil d'Administration du Conservatoire déterminera souverainement chaque année la manière dont seront choisis les élèves bénéficiaires et décidera comme il jugera à propos s'il décerne un ou plusieurs prix ou bourse*. Depuis le changement de nature juridique de l'établissement, il appartient désormais au comité syndical de décider annuellement de la répartition des produits disponibles.

Je propose de récompenser les élèves du Conservatoire :

- ayant obtenu leur diplôme (DEM, DEC ou DET)
- inscrits cette année en PPES ou en licence
- méritant par leur implication dans les projets du Conservatoire

Tous les élèves poursuivant des études chorégraphique et d'art dramatique, répondant aux critères, sont récipiendaires de la bourse. Les étudiants inscrits en discipline musicale sont proposés par les enseignants au vu des critères de recevabilité du donataire. Les situations individuelles des étudiants ont également été prises en compte, notamment au regard du contexte sanitaire. Enfin il est tenu compte pour les étudiants d'une précédente attribution de la bourse. Une sélection d'étudiants des études musicales est proposée pour attribution.

Vingt-six élèves/étudiants seront récompensés par ces legs et percevront une bourse de 411,92€.

Pour le legs TEILLIERE, il est proposé d'attribuer une bourse d'étude de 433 €, à un ou plusieurs élèves méritants du Conservatoire de Lyon titulaires d'un DEM ou DEC, admis en cycle d'orientation post DEM notamment le cycle PPES et ayant émis dans la formulation de leurs contrats d'étude le souhait d'une orientation vers les métiers de la pédagogie, conformément aux souhaits du donateur.

Trois élèves seront récompensés par ce legs et percevront donc une bourse de 433 € (pour deux d'entre eux) et 434 € pour la troisième.

Ces étudiants ont manifesté auprès de leurs enseignants leur vœux d'orientation professionnelle.

Le legs CLOT n'est pas attribué par défaut de produit.

Enfin, les legs TEYSSEIRE et BAVOILLOT sont confondus et visent à récompenser conformément aux vœux des légataires des élèves méritant inscrits en discipline chorale et vocale.

La bourse d'un montant de 208,50 € sera attribuée à deux élèves au regard de leur situation individuelle et financière.

Compte tenu des propositions et explications ci-dessus, le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **attribue** comme suit les produits 2020 des legs :

✓ **impute** ses dons et legs sur l'article 678,

Legs Vallas et Passinge

LORENZELLI	Hélène	Danse classique	DELASSIS	PPES 3	411,92 €
BOUCHE	Luna	Danse classique	DELASSIS	PPES 2	411,92 €
LANDRU	Flore-Anh	Danse classique	DELASSIS	PPES 2	411,92 €
SCHMID	Pauline	Danse classique	DELASSIS	PPES 2	411,92 €
VALETTE	Lauriane	Danse classique	MANGIN	PPES 2	411,92 €
VIALA	Isée	Danse contemporaine	MANGIN	PPES 3	411,92 €
ARBEZ	Framboise	Danse contemporaine	MANGIN	PPES 2	411,92 €
DIENIS MEULIEN	Prunelle	Danse contemporaine	MANGIN	PPES 2	411,92 €
PORNON	India	Danse contemporaine	MANGIN	PPES 2	411,92 €
YANN	Nathan	Danse contemporaine	MANGIN	PPES 2	411,92 €
GRANGER	Victoria	Théâtre	SIRE	PPES3	411,92 €
COPPEY	Florian	Contrebasse Jazz	REGARD	PPES3	411,92 €
CARNINO	Denis	Piano Jazz	AVITABILE	PPES3	411,92 €
NEGRE	Lara	Violon	GEOFFRAY	PPES4	411,92 €
GAGNEUR	Anna	Violon	GEOFFRAY	PPES3	411,92 €
LAFONT	Michelle	Cello	LEFEBVRE	PPES3	411,92 €
MOUJAHED COSTE	Carla	Cello	LEFEBVRE	PPES3	411,92 €
STEVANT	Solène	Violon	CHIGNEC F	PPES4	411,92 €
EXBRAYAT	Simon	Violon	BESANCON	PPES3	411,92 €
BLANCHARD	Alexys	Flûte traverso	SAITTA	PPES3	411,92 €
MOULIN	Ariane	Piano	SAUSSAC	PPES3	411,92 €
MERINO	Ysaura	Violon Jazz	CRAMBES	PPES2	411,92 €
GONG	Tea Jun	Piano	SOLER	L3 Inter	411,92 €
ROUSSEAU	Marion	Clarinette	SOUALHAT	PPES3	411,92 €
ANDO	Risa	Piano	BILLAUT	PPES4	411,92 €
YANO	Rilla	Piano	SCHWEIZER	PPES4	411,92 €

Legs Tellière

AMAR	Nora	Jazz vocal	DUVIVIER	PPES3	433,00 €
JOUVE	Lisa	Piano	BILLAUT	PPES3	434,00 €
AUBENQUE	Gaultier	Piano	BILLAUT	PPES3	433,00 €

Legs Teysseire et Bavoillot

FRAISSE	Charles	Chant	RIBEMONT	PPES1	208,50 €
CHAMPOLLION	Océane	Chant	RIBEMONT	PPES1	208,50 €

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

